Bercy France Export 2022

PARTIE 1

INITIATIVES MULTILATÉRALES EN MATIÈRE DE DETTES SOUVERAINES

Sommaire

Le Club de Paris

- Qu’est-ce que le Club de Paris?
- Comment fonctionne le Club de Paris ?

Les initiatives multilatérales en matière de dette en réponse à la crise

- DSSI : une mesure exceptionnelle en réponse à la crise de liquidité
- *Common Framework* : un cadre commun G20/Club de Paris pour de futures restructurations

1. Le Club de Paris

Le Club de Paris : un groupe informel de créanciers publics

Qu'est-ce que le Club de Paris?

« Le principal forum international pour restructurer la dette bilatérale officielle »

- Son rôle: trouver **des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement des pays endettés**
- **22 pays membres permanents ayant des relations étroites avec les autres créanciers**
  - Une participation *ad hoc* de créanciers non-membres du Club de Paris (Afrique du Sud, Chine et Inde)
  - Des réunions régulières avec les créanciers privés de l'*Institute of International Finance*
  - Le Forum de Paris

Les six principes du Club de Paris

Comment le Club de Paris fonctionne-t-il ?

Solidarité entre créanciers	→ Agir ensemble
Consensus entre créanciers participants	→ Se mettre d'accord sur les décisions
Partage d'informations	→ Construire un cadre commun
Approche au cas par cas	→ Garder de la flexibilité
Conditionnalité	→ Demander un programme de réformes défini avec le FMI
Comparabilité de traitement	→ Exiger un effort au moins aussi important de tous les autres créanciers

2. Les initiatives multilatérales en matière de dette en réponse à la crise

Les initiatives multilatérales en matière d'endettement en réponse à la crise

DSSI : une mesure exceptionnelle de réponse à la crise de liquidité

- Suspension du service de la dette du 1er mai 2020 au 31 décembre 2021 (après deux extensions)
  - Par les créanciers officiels bilatéraux du G20 et du Club de Paris
  - Participation des créanciers privés sur une base volontaire
  - Rééchelonnement neutre en matière de valeur actuelle nette
- 73 pays éligibles

Les initiatives multilatérales en matière d'endettement en réponse à la crise

DSSI : une mesure exceptionnelle de réponse à la crise

- Selon une première estimation évoquée dans le communiqué du G20 en Octobre:
  - Autour de 50 pays auraient demandé à bénéficier de l'initiative au G20 et 12,7 Md$ auraient été différés par les membres du G20
  - Les chiffres définitifs seront bientôt publiés

- Au 3 novembre 2021: le Club de Paris avait reçu 42 demandes et 4,5 Md$ avaient été différés

Les initiatives multilatérales en matière d'endettement en réponse à la crise

Common Framework : un cadre commun pour de futures restructurations

- Un cadre commun au Club de Paris et au G20
  - Éligibilité des pays DSSI qui ont un besoin de traitement dans le cadre d'un programme FMI
  - Des traitements de dette coordonnés entre les créanciers bilatéraux du G20 et du Club de Paris
  - Une négociation conjointe avec le débiteur pour définir un partage équitable de l'effort
  - Inspiré des principes du Club de Paris, notamment la comparabilité de traitement et la conditionnalité

Les initiatives multilatérales en matière d'endettement en réponse à la crise

Common Framework : un cadre commun pour de futures restructurations

- État de la mise en œuvre du cadre commun
  - Trois demandes de traitement de dette reçues : Tchad, Ethiopie et Zambie
  - Comités des créanciers formés respectivement pour le Tchad et l'Ethiopie
  - Engagement formel des membres du comite des créanciers pour le Tchad en juin 2021, ce qui a permis l'adoption du programme du FMI le 10 décembre 2021

Bercy France Export 2022

PARTIE 2

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT EXPORT (PFE)

Sommaire

1 L’élaboration de la PFE post-crise

2 Le pilotage du risque dans le cadre de la PFE

3 Décryptage des différentes conditions de la PFE

4 Les principales évolutions de la PFE 2022

1. L’élaboration de la PFE post-crise

1. L’élaboration de la PFE post-crise

- 2022 : année de continuité et d’accélération de la reprise
- Pris en compte d’une reprise inégalitaire caractérisée par une vulnérabilisation croissante des économies les plus touchées avant-crise et des prévisions volatiles avec l’apparition des différents variants
- Recherche d’un équilibre entre vigilance accrue et besoin de visibilité de la part des exportateurs

2. Le pilotage du risque dans le cadre de la PFE

2. Le pilotage du risque dans le cadre de la PFE

Plusieurs niveaux de pilotage

1er niveau de pilotage

Mise en œuvre des conditions d'ouverture de la PFE

2nd niveau de pilotage

Principaux seuils d'alerte et plafonds d'encours :

- Seuil d'alerte : ratio encours/ PIB par pays
- Plafond d'encours par catégorie de risque OCDE
- Plafond d'encours global

3ème niveau de pilotage

Etude du projet en Commission des garanties au commerce extérieur après l'instruction menée par Bpifrance Assurance Export, et selon les cas, avec l'avis du bureau endettement international.

3. Décryptage des différentes conditions de la PFE

3. Décryptage des différentes conditions de la PFE

Quatre couleurs

3. Décryptage des différentes conditions de la PFE

Six principales conditions (cinq en 2020)

1. Acheteurs souverains (souverains ou publics avec une garantie souveraine)
2. Acheteurs non souverains (privés ou publics sans garantie souveraine)
3. **Tous acheteurs avec restriction sectorielle (santé, eau, assainissement) – nouveauté 2022 : ajout des EnR pour l'Angola**
4. Acheteurs souverains si cofinancement multilatéral
5. Tous acheteurs si cofinancement multilatéral
6. Tous acheteurs si neutralisation du risque pays (uniquement pour l'assurance-crédit)

Rappel sur la neutralisation du risque pays: le débiteur peut être indifféremment souverain ou non souverain mais les opérations, qui seront analysées au cas par cas, doivent obligatoirement garantir une externalisation du risque de crédit, notamment au moyen :

- D'un schéma offshore, permettant de flécher les revenus du projet en dehors de l'entité et donc de contourner un risque de non-transfert ;
- D'une garantie de paiement délivrée par une entité domiciliée dans un pays tiers.

3. Décryptage des différentes conditions de la PFE

Focus sur une condition sectorielle

Tous acheteurs avec mise en place d'un cofinancement multilatéral

- Le financement du projet doit associer des crédits export garantis et un(des) financement(s) de banques multilatérales de développement ou de l'Agence française de développement.
- Référence à la liste publiée des institutions multilatérales et régionales soumises aux règles des primes de référentiels de marché publiée par l'OCDE : multilaterals.pdf (oecd.org)
- Au cas par cas pour les autres.

4. Les principales évolutions de la PFE 2022

4. Les principales évolutions de la PFE 2022

Trois pays aux conditions resserrées (avec changement de couleur sur la carte)

Biélorussie	**Ce pays est ouvert à condition de la mise en place d'un cofinancement multilatéral.**
Papouasie Nouvelle-Guinée	**Ce pays est ouvert avec vigilance.**
Mali	**Ces pays est ouvert avec vigilance.**

4. Les principales évolutions de la PFE 2022

Quatre pays aux conditions resserrées (sans changement de couleur sur la carte)

Birmanie	**Ce pays est ouvert pour les acheteurs souverains uniquement et avec restriction des nouveaux projets éligibles aux secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement.**
Sri Lanka	**Ces pays est ouvert avec vigilance renforcée.**
Egypte **Tunisie**	**Ces pays sont ouverts avec vigilance.**

4. Les principales évolutions de la PFE 2022

Deux pays aux conditions assouplies (sans changement de couleur)

Angola

Le secteur des énergies renouvelables est ajouté à la limitation sectorielle (santé, eau, assainissement).

Salvador

Ce pays est ouvert pour les acheteurs souverains uniquement (disparition de la condition de cofinancement multilatéral).

La nouvelle carte de la PFE 2022

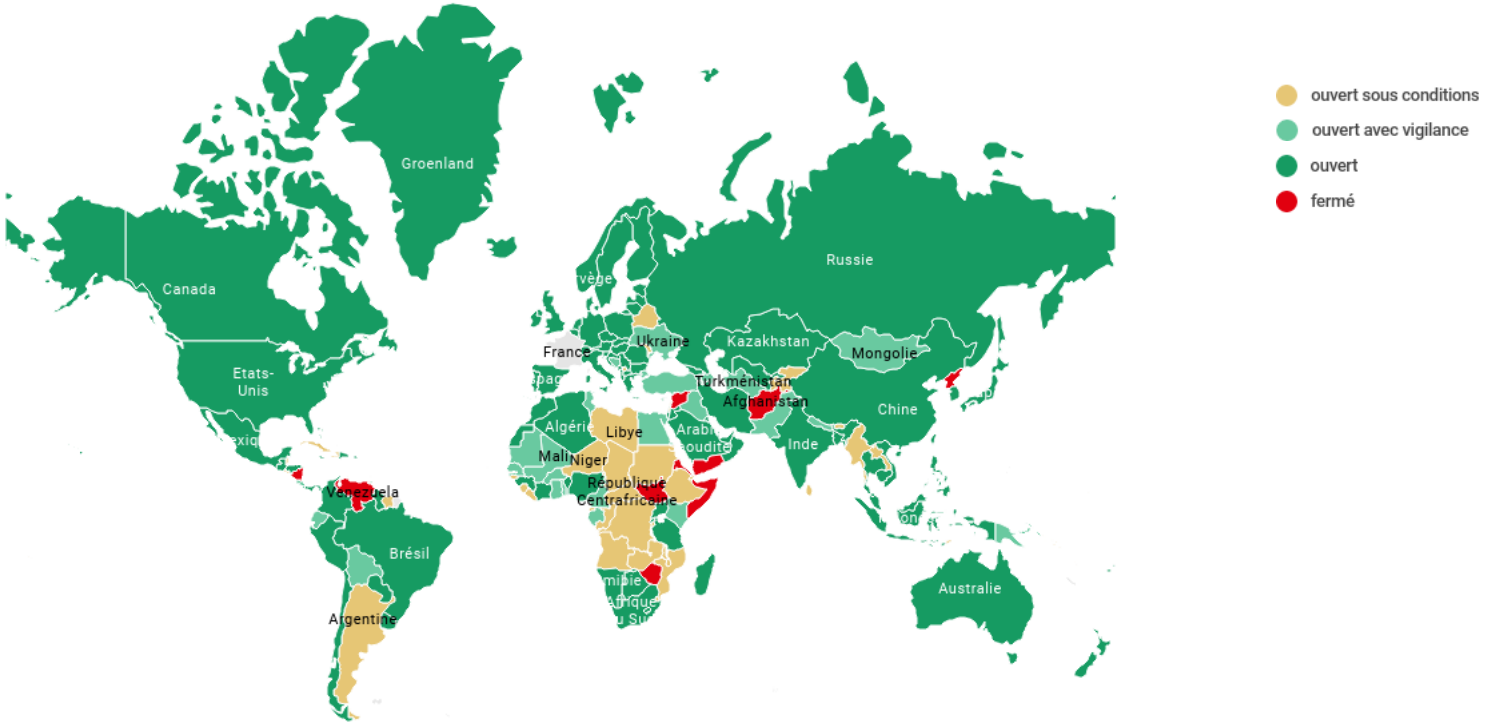

Bercy France Export 2022

Merci pour votre attention !

Pour plus d'information :

www.tresor.economie.gouv.fr